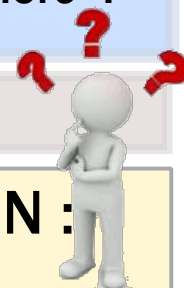


NUMERO SPECIAL : LA VIDEOPROTECTION



Chères Moseniennes,
Chers Moseniens,

Dans notre programme d'actions municipales, nous nous étions engagés à étudier l'installation d'un système de vidéoprotection : c'est désormais chose faite !

A partir du 8 juin, les travaux d'installation vont débuter pour une durée d'une dizaine de jours.

A travers ce numéro spécial des Brèves, nous souhaitons vous informer et vous présenter, en toute transparence, le dispositif et les modalités de mise en œuvre.



LA VIDEOPROTECTION : POURQUOI ?

Cette installation d'un système de vidéoprotection évolutif s'inscrit dans le schéma directeur de prévention de sûreté et répond aux dispositions de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

La commune de Moisenay est notamment impactée par des faits de dégradations, cambriolages, vols de véhicule, incendies, dépôts sauvages de déchets et trafics de stupéfiants. Il s'agit d'assurer une couverture vidéo de l'ensemble des accès de la commune, y compris les axes secondaires, afin d'optimiser les possibilités d'identification des malfaiteurs et ainsi lutter contre une délinquance exogène.

Un objectif de sûreté

Dissuasion : améliorer le sentiment de sécurité des citoyens en réduisant les actes d'incivilité, de vandalisme, de vols, de cambriolages...

Contrôles des flux : préserver la sûreté des personnes dans les espaces publics par le contrôle des différents flux.

Identification : formelle ou indirecte (détails vestimentaires, démarche, signes distinctifs) permettant une intervention plus efficace des services de gendarmerie.

Les démarches



Dès notre prise de fonction au sein du Conseil Municipal en juillet 2020, nous avons pris attache avec le Groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne afin de réaliser un état des lieux des zones à sécuriser. Le référent sûreté, accompagné du Commandant de Brigade de la gendarmerie du Châtelet-en-Brie ont établi un audit de sécurité.

Le 2 octobre 2020, tous les membres du Conseil Municipal ont été invités à la remise du rapport détaillé des zones d'implantation de la vidéoprotection. A l'issue de cette présentation et des échanges, nous avons visité le centre opérationnel de Melun qui traite l'ensemble des appels secours en secteur gendarmerie (17).

Ce rapport nous a permis d'établir un dossier de consultation d'entreprises et la constitution de la demande d'autorisation préfectorale obligatoire pour s'assurer de la conformité des actes.

Dès réception de cette autorisation, délivrée en décembre 2020 pour une durée de 5 ans, nous avons pu solliciter l'Etat pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

Fin mars 2021, la commission d'étude nous a attribué une subvention au taux maximal de 80% du montant hors taxes du coût d'installation (67553 € HT) soit une dépense pour la commune de 13510,60 € HT.

Le saviez-vous ?

Moisenay est l'une des dernières communes du secteur de la gendarmerie du Châtelet-en-Brie à se doter d'un équipement de vidéoprotection.



Lieux d'implantation

A hauteur du 17 rue de Blandy	VPI + contexte
A hauteur du 15 rue des Sirènes	VPI + contexte
A hauteur du 2 rue de Champeaux	VPI + contexte
Intersection rue Grande, D126, rue des Eglantiers	VPI + contexte
Intersection rue de la Boucle, rue du Marronnier, chemin de la Porte des Champs, D126	2 VPI + contexte
Intersection rue de Melun, chemin de la Porte des Champs	VPI + contexte
Intersection rue de Melun, rue Grande	VPI + contexte
Intersection rue de la Boucle, rue du Jubilé	contexte
A hauteur du 4 rue du Jubilé	contexte
A hauteur du 8 rue de Courtry	contexte
A hauteur du 18 place de l'Eglise	contexte
Intersection impasse de la Grange, chemin de la Porte des Champs	contexte
Impasse de la Grange (à hauteur de l'accès à l'espace culturel)	contexte

VPI : Visualisation Plaque d'Immatriculation



La loi oblige à informer la population de la présence de caméras sur la voie publique. Cette présence sera signalée par l'apposition de panneaux qui seront installés aux entrées de la commune.

(Panneau de 70x90 cm)



Exploitation des enregistrements

L'ensemble des images seront stockées pendant 30 jours sur un serveur dédié hébergé en mairie et sur un second serveur hébergé chez le prestataire. En cas d'infraction, les images seront consultées par les personnes habilitées (déclarées en préfecture) et par les services de Police et de Gendarmerie.

La vidéoprotection ne doit pas être confondue avec la vidéo-surveillance.



La vidéo-surveillance permet à une personne de surveiller en temps réel ce qui se passe dans un lieu déterminé.

La vidéoprotection enregistre et stocke des données consultables par des personnes habilitées en cas d'infraction. Elle filme exclusivement sur le domaine public. Les parties privées sont toujours flouées et inaccessibles à la visualisation.

Pour répondre à toutes vos questions,
une réunion publique aura lieu
le Samedi 5 juin à 10 H
à la Salle Verte
en présence des élus,
de la Gendarmerie Départementale
et de la société Ibs'on.



En raison des règles sanitaires
le nombre de places sera limité.
Inscription préalable
en mairie avant le vendredi 4 juin
01 64 81 21 00
mairie@moisenay.fr

